le service supplémentaire des agents et sous-agents des postes. L'avancement sera accéléré.

Enfin, la situation des facteurs sera encore améliorée par la limitation à 32 kil. de leurs tournées.

Les agents de télégraphes recevront une amélioration analogue.

Le bénéfice des pensions supplémentaires s'élèvera dès 1899, moyennant un crédit de 3 millions 571,540 fr. aux militaires retraités et aux anciens agents du service actif des douanes qui n'ont pu bénéficier, jusqu'à présent, des avantages accordés par la législation la plus récente.

Cette amélioration n'intéresse pas moins de 79,000 personnes d'une catégorie sociale aussi digne que modeste et qui ont rendu au pays d'importants services.

C'est une moyenne de pension supplémentaire d'un peu plus de quarante francs par personne.

Toutefois on peut regretter que la loi interdisant le cumul des pensions, avec des traitements afférents à des emplois publics s'applique à tous les pensionnés sans distinction, aussi bien à ceux qui n'ont rien de très modestes émoluments, qu'à ceux qui touchent des pensions importantes.

Enfin, le crédit supplémentaire de neuf cent mille fr., qu'il vire proposé au chapitre de l'enseignement primaire, va permettre de réaliser et d'améliorer la situation des instituteurs, en attendant que plus l'indemnité de résidence comme partie intégrante du traitement.

LES ACCIDENTS DE CHEMINS DE FER

entre Amiens et Beauvais

Amiens, 4 novembre. — Un grave accident de chemin de fer s'est produit, ce matin, en gare de Conty, station située entre l'embranchement de St-Omer et Amiens. Le train de voyageurs 135, parti de St-Omer à 9 h. 30 du matin, entrait en gare de Conty à 10 h. 30, lorsqu'il vint donner contre la machine 4050 qui manœuvrait sur la même voie que lui et en sens inverse.

Un choc formidable se produisit. La machine 4050 fut refoulée en arrière à une grande distance et ses tampons furent forcés.

Les voyageurs du train 433 ont tous reçu une secousse plus ou moins violente, mais cinq d'entre eux ont été gravement contusionnés.

Le train d'Amiens contenait des voyageurs de marque, notamment un sous-préfet et des membres du haut clergé se rendant à Arras pour assister au service funèbre de Monseigneur d'Arras.

Mgr l'évêque de Beauvais n'a pas reçu de blessures, mais son vicaire-général, assis à ses côtés, a été très gravement atteint à la tête. Le vicaire général, au lieu de continuer sa route sur Arras, s'est arrêté à Amiens, où des soins lui sont prodigués.

L'état des quatre autres blessés est satisfaisant. Aucun déraillement ne s'étant produit à la suite de cet accident, le service n'a pas souffert.

Dernière Heure

Service téléphonique de l'agence Dalziel

Un cadavre décapité

Paris, 4 novembre. — Cet après-midi, un ouvrier employé dans l'atelier de M. Vacharet, emballeur, 27, rue de Charonne, a découvert dans une cave de cette maison, servant à remiser les caisses vides, un cadavre décapité tout nu, caché derrière une grande caisse.

On fit prévenir immédiatement le commissaire de police. M. Atthalin, juge d'instruction arriva aussitôt, ainsi que M. Goron, chef de la sûreté et un médecin-légiste, M. Jaume, inspecteur principal et plusieurs agents spéciaux procédère ni aux constatations.

Le corps était étendu sur le dos ; le bras droit le long du corps, la main gauche sur l'abdomen, les jambes croisées.

Le cadavre était dérobé aux regards par une énorme caisse à claire-voie ; dont la couverture était placée de travers hors du cadre.

A la hauteur de l'épaule gauche, commençait sur le sol une large traînée de sang. Le corps n'était déjà plus rigide ; car la putréfaction a entamé les parties molles du cadavre ; le ventre est marbré de taches vertes.

La mort remonte donc à plus de 24 heures. Le crime doit avoir été commis dans la nuit de lundi à mardi.

La cave où cette funèbre découverte a été faite, est située au bout d'un long couloir formant trois coudes.

Depuis le 1er janvier cette cave était occupée par M. Vacharet qui y remisait ses caisses vides, elle n'est pas fermée.

Nous y avons vu le cadavre encore étendu contre le mur du fond, 4.6 centimètres de la paroi gauche.

M. Goron a fait faire des fouilles dans le sol, près de l'épaule gauche, mais on n'a rien découvert.

Les premières constatations permettent cependant d'établir que c'est seulement après la décapitation que le cadavre a été transporté dans la cave.

Les magistrats instructeurs après avoir rigoureusement examiné et fouillé la première cave, entrèrent dans le couloir.

Là, pas plus que sur les escaliers, ils ne trouvèrent de taches de sang.

En se dirigeant vers la droite du couloir, on a découvert un escalier et une galerie conduisant à quatre caves abandonnées.

Les marches de cet escalier sont marquées de gouttelettes de sang et de taches qui paraissent résulter de l'application de la partie sectionnée du cadavre.

Les quatre caves aboutissent à la galerie. Dans l'une d'elles, qui conduit au logement de M. Hachette, chef des fouilles de la maison, sont déposées quelques bouteilles vides. Cette cave est fermée par une porte garnie, non de barreaux, mais d'une simple plaque en fer. On y a accès par quatre marches sur lesquelles, on a relevé des gouttes de sang.

Des leur entrée dans cette cave, les magistrats ont trouvé une planchette marquée de trois larges plaques de sang et de multiples taches de bouglie.

Derrière les bouteilles, on a trouvé une courroie en cuir et une corde mince, mais solide. Toutes les bouteilles sont placées le long du mur.

Les agents les ont examinées et ont emporté celles qui portaient des traces de sang.

Le sol de la cave est couvert de cendres et de poussières de charbon. Il est littéralement détrempé par une énorme quantité de sang. C'est dans l'endroit où le crime a été commis.

Reste à établir l'identité de la victime. Le cadavre est celui d'un homme, âgé de 20 à 25 ans environ, de taille au-dessus de la moyenne ; il se livrait à des travaux manuels ainsi que l'indiquent ses jambes faibles, tandis que les bras sont très forts ; les mains sont noires et les ongles garnis d'une sorte de vernis.

La victime serait donc un ouvrier ébéniste, plombier ou vernisseur. L'autopsie légale sera pratiquée.

Il est donc maintenant avéré que la décapitation a été faite après la mort.

La maison de la rue de Charonne est une des maisons dont plusieurs petits industriels,

LANCEMENT D'UN NAVIRE

Le Hâvre, 4 novembre. — Aux forges et chantiers de la Méditerranée, a été lancé aujourd'hui au Hâvre le vapeur *Cortot*, pour le compte de la France.

Le Mouvement gréviste

Le vote des mineurs du Pas-de-Calais pour la grève

Voici la suite des résultats du vote émis pour ou contre la grève générale par les mineurs du Pas-de-Calais.

COMMUNES	VOTANTS	Pour la GRÈVE	CONTRE	Nuls
Report.....	12273	8090	4125	58
Oignies.....	102	76	26	»
Violaines, 2e section.	56	38	0	»
Courcelles-les-Lens.	83	43	40	»
Méricourt, village...	141	77	62	2
Meurchin.....	235	12	221	»
Vicoigne, 1er bureau.	56	56	0	»
Vicoigne, 2e bureau..	35	22	13	»
Vicoigne, 3e bureau..	58	39	19	»
Divion.....	104	29	74	1
Lorgies.....	86	47	39	»
Annœullin, 1re section.	2 5	21	4	»
Annœulin, 2e section..	197	179	14	4
Barlin, 2e section....	38	29	8	»
Totaux.....	13579	8900	4651	66

Voici de nouveaux résultats sur le scrutin pour ou contre la grève des mineurs :

Nœux, fond de Sains, 245 grève, 11 travail. — Sains-en-Gohelle, 47 grève, 0 travail. — Camblain-Châtelain, 4 grève, 53 travail. — Douvrin, 46 grève, 69 travail.— Hersin-Coupigny, 265 grève, 24 travail, 1 nul. — Annœullin, 45 grève, 12 travail.

Soit actuellement, au total : 14,431 votants 9,590 votés pour la grève; 4,773 pour le travail; 67 nuls.

AU HAVRE

Le Hâvre, 4 novembre. — Les ouvriers des docks acceptent la décision des arbitres. Le promoteur de la dernière grève se voyant abandonné par ses camarades a envoyé cette après-midi sa démission.

CHRONIQUE REGIONALE

Nouvelles militaires. — *Armée active.* — Sont promus : 1° Chefs de bataillon Méjéaze, capitaine au 1er régiment d'infanterie, en remplacement de M. Devauvix, mis hors cadre. — Affecté au 110e régiment d'infanterie.

M. Tuffoy, capitaine au 71e régiment d'infanterie, en remplacement de M. Villers, promu. — Affecté au 146e régiment d'infanterie.

2e capitaines : M. Laroche, lieutenant au 16e bataillon de chasseurs à pied, en remplacement de M. Conquéré de Monbrison, démissionnaire. — Affecté au 18e bataillon de chasseurs à pied.

M. Pelyat de Morcourt, lieutenant surnuméraire au 1er régiment d'infanterie, en remplacement de M. Waldfouffel, promu. — Affecté au 152e régiment d'infanterie.

M. Robinet, lieutenant surnuméraire au 8e régiment d'infanterie, en remplacement de M. Jérôme, changé de corps. — Affecté au 13e d'infanterie.

M. Varlet, lieutenant au 46e régiment d'infanterie, en remplacement de M. Duplessis, mis hors cadre. — Affecté au 128 régiment d'infanterie.

M. Petitjean, lieutenant au 117e régiment d'infanterie, en remplacement de M. Joly, retraité. — Affecté au 146e d'infanterie.

M. Bonnic, lieutenant surnuméraire au 8e régiment d'infanterie, en remplacement de M. Dubois, changé de corps. — Affecté au 143e régiment d'infanterie.

M. Gaolon, lieutenant au 31e régiment d'infanterie, en remplacement de M. Haller, changé de corps. — Affecté au 146e régiment d'infanterie.

Cavalerie. — M. Brochet, capitaine en 2e régiment de cuirassiers, est nommé chef d'escadron en remplacement de M. d'Arcy, promu. — Est affecté au 5e régiment de dragons, pour y occuper l'emploi de major.

Sont promus capitaines : M. Cintral, lieutenant, faisant fonctions d'instructeur du 1e régiment de cuirassiers, en remplacement de M. Daret, retraité. — Est affecté au 2e régiment de chasseurs à cheval.

M. Coudor, lieutenant au 1e régiment de chasseurs à cheval, en remplacement de M. Wirelling, retraité. Est affecté au 1re régiment de chasseurs à cheval.

M. de Lostrange, élève-officier sortant de l'Ecole de Saumur, est nommé sous-lieutenant au 4e régiment de cuirassiers.

Artillerie. — M. Gabriel Froment lieutenant-colonel, directeur d'artillerie, à Lille, est promu colonel en remplacement de M. Allenque, retraité. — Maintenu dans son emploi.

M. Alphonse Clairfond, lieutenant en premier au 9e régiment de batterie, est nommé capitaine en remplacement de M. Carbonneau, retraité. — Classé au 27e régiment pour faire fonctions d'adjudant-major.

Génie. — Sont promus capitaines : M. Georges Aubertin, lieutenant en 1er au 3e régiment du génie, en remplacement de M. Thévenet, promu. — Classé à l'état-major particulier de l'arme et désigné *pour être employé à Epinal.*

M. François Cartier, lieutenant en 1er au 3e régiment à Verdun, en remplacement de M. Loustalot-Laclotte, mis en activité hors cadre. — Classé à l'état-major particulier de l'arme et désigné pour être employé à Lorient.

Trois des équipages militaires. — M. Joseph Paradis, lieutenant en 1er, trésorier du 2e escadron est nommé capitaine en remplacement de M. Girand, mis en non-activité pour infirmités temporaires. — Classé au 1er escadron, 1re compagnie.

M. Martin, cadinine en deuxième au 1re escadron (1re compagnie), est promu à la 1re classe *de son grade et classé au 1er escadron (3e compagnie).*

Intendance. — M. Charles Perrin, adjoint à l'intendance militaire à Lille, est promu sous-intendant militaire de 3e classe en remplacement de M. Eynard, promu. — Maintenu provisoirement à son poste actuel.

Corps de santé militaire : Sont promus médecins-majors de 1re classe : M. Louis Darde, médecin-major de 2e classe au 1er régiment d'infanterie, en remplacement de M. Battarel, mis en non-activité pour infirmités temporaires. — Maintenu à son poste actuel.

M. Arthur Letellier, médecin-major de 1re cl., en non-activité pour infirmités temporaires, en remplacement de M. Blanc, promu. Désigné pour le 37e d'artillerie.

Sont nommés hôpitaux militaires. — M. Julien Gayet, adjudant élève d'administration à l'hôpital militaire de Lille, est promu au grade d'officier d'administration de 2e classe, en remplacement de M. Pierre. Maintenu à son poste actuel.

MUTATIONS

Infanterie. — M. Chapus, chef de bataillon au 145e régiment d'infanterie, en remplacement du 1er régiment de même arme, en remplacement de M. Villers, promu.

M. Bazin, chef de bataillon au 21e régiment d'infanterie, officier d'ordonnance de M. le ministre de la guerre, en remplacement de M. Lacroix, chef de bataillon de chasseurs à pied, en remplacement de M. Humbel, promu.

M. Lacroix, chef de bataillon au 28e régiment d'infanterie, permute d'office avec M. Desjardins, major du 127e régiment de même arme.

M. Gaillard, capitaine au 145e régiment d'infanterie, passe au 151e régiment de même arme, en remplacement de M. Marty, changé de corps.

Cavalerie. — M. Limbourg, lieutenant au 4e régiment de cuirassiers, a été désigné pour remplir les fonctions d'instructeur du corps dont il fait partie.

Artillerie. — M. Jossot, chef d'escadron au 15e régiment a été classé à l'état-major particulier et désigné pour occuper l'emploi de sous directeur d'artillerie à Maubeuge.

M. Lacoche, capitaine en 2e au 27e régiment fesant fonctions d'adjudant-major, *a été classé au 22e* régiment (3e batterie).

M. Buffet, lieutenant en 2e au 8e régiment (1re batterie), *a été classé au 1er bataillon de forteresse* (3e batterie).

Corps de santé militaire. — M. E. Renard, médecin principal de 1re classe, médecin chef de la place et de l'hôpital militaire de Lille, a été désigné pour l'hôpital militaire du Gros-Caillou, à Paris (médecin-chef).

M. Morisson, médecin principal de 1re classe, médecin-chef de l'hôpital militaire d'Amélie-les-Bains, a été désigné pour la place et l'hôpital militaire de Lille (médecin-chef).

M. Lemoin du Sorbier, médecin-major de 1re classe, médecin-chef de l'hôpital militaire de Valenciennes, a été désigné pour l'hôpital militaire St-Martin, à Paris.

M. H. Blanc, médecin-major, de 1re classe au 37e régiment d'artillerie, a été désigné pour l'hôpital militaire de Versailles.

Services des subsistances militaires. — M. Fleckinger, officier d'administration de 1re classe, employé dans la 2e région, a été désigné pour la 1re région.

***

Le chef de bataillon Chapus, du 145e de ligne, en garnison à Maubeuge, qui commandait les troupes envoyées à Fourmies, est envoyé d'office au 8e régiment d'infanterie à Ancenis.

Chronique locale

ROUBAIX

Ligue de concentration républicaine. — Les membres de la Ligue de concentration républicaine sont invités à assister à une assemblée générale qui aura lieu jeudi prochain 5 courant, au local ordinaire, Auberge du Pavé.

Ordre du jour : Lecture du règlement de la bibliothèque. Fixation de l'ouverture de la bibliothèque ; question de la réforme de l'impôt ; questions diverses.

Ecole nationale de musique Roubaix. — L'importance toujours croissante de l'Ecole nationale de musique a décidé l'autorité supérieure à augmenter de trois membres la commission de cet établissement artistique.

Par un arrêté en date du 30 octobre, M. le Maire a nommé ces trois nouveaux membres :

M. Henri Catteau, vice-président et soliste de la Grande Harmonie, musique municipale.

M. Eugène Dugardin, ancien élève du Conservatoire de Paris.

M. Victor Valentin, flutaeur, pianiste.

Nos compliments aux nouveaux commissaires.

Banquet du cercle Polyglotte. — On rappelle aux membres du cercle Polyglotte que le banquet annuel aura lieu le 7 courant à l'hôtel Ferraille. Ceux qui désirent y prendre part et qui n'ont pas encore donné leur adhésion, sont priés de le faire à la réunion de vendredi, dernier délai.

Société française de secours aux blessés de terre et de mer. — M. le général Lothillon, commandant le 1er corps d'armée a exprimé par écrit, à Mme Constantin Descat, les regrets qu'il avait de ne pu assister à la cérémonie célébrée hier, les opérations de la commission de classement le retenant en ce moment à Paris

Il le prient *Institution a envoyé son offrande* comme marque d'intérêt à l'œuvre.

M. Léonard Danel, président d'honneur de la Société française de secours à Lille, a également envoyé son offrande.

Dans notre compte-rendu d'hier nous avons omis de citer :

Mmes Léon Allart, deuxième vice-présidente, empêchée, très dévouée à l'œuvre, et Cyrille Perlié, également empêchée ; M. Camille Tilloy, officier du corps des sapeurs-pompiers était également présent.

***

Adjudication. — Le mardi 21 novembre prochain, à 11 heures du matin, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, il sera procédé à l'adjudication en rabais et sur soumissions cachetées des travaux de mise en état de viabilité de la rue de la Providence.

Le devis s'élève à la somme de 7,000 francs, y compris celle de 737 fr. 65 pour dépenses imprévues.

Le cautionnement à verser est de 236 fr.

Nul ne sera admis à concourir s'il ne possède des qualités requises pour entreprendre ces travaux, et s'il n'est, chaque soumissionnaire est tenu de produire un certificat de capacité délivré depuis moins de 3 ans, ou certifiant sera présenté au moins 8 jours avant l'adjudication à M. le directeur de la voirie municipale.

Les soumissions seront reçues le jour de l'adjudication jusqu'à 11 heures du matin, et déposées dans une boîte à ce destinée.

Le projet est visible au secrétariat de la mairie.

Comité radical. — Les adhérents au comité radical-socialiste de Roubaix sont priés d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu le samedi 5 courant, à 8 heures, salle Bodin, rue Jeanne d'Arc.

Ordre du jour : Proposition de conférence pour la réforme générale de l'impôt. — 2. Communication pour les élections municipales de Mai 1896.— 3. Propositions diverses.

Pour le Comité, le secrétaire,
E. D.

Adjudication. — Le mardi 24 novembre prochain à onze heures du matin il sera procédé dans l'une des salles de l'Hôtel de Ville à l'adjudication au rabais et sur soumissions cachetées, de la fourniture en deux lots des effets d'habillement et de coiffure nécessaires au personnel de la police.

1er lot. — Effets d'habillement 3,300 fr. 25 ; cautionnement à verser 330 fr.

2e lot. — Képis 780 fr.; cautionnement à verser 25 fr.

Nul ne sera admis à soumissionner s'il n'est représentant, ou fabricant, et ne satisfaire aux conditions du cahier des charges.

Les soumissions écrites sur papier timbré seront reçues le jour de l'adjudication, jusqu'à onze heures du matin, et déposées dans une boîte à ce destinée.

Le cahier des charges et les types des fournitures sont visibles au secrétariat de la mairie.

UN BON USAGE QUI SE RÉPAND

Charmant, jeune, traînant tous les cœurs après soi. Tel restera toujours celui qui se parfume

Au Langage des Fleurs, *savon de bon aloi.*

A l'usage des dames pour leur toilette intime.

SAVONNERIE DES NATIONS, PARIS

En vente chez tous les principaux merciers en gros.

TOURCOING

Terrible chute sur une bouteille. — Hier, vers onze heures et demie du matin, un enfant de 8 ans, Joseph Lebrun, demeurant cour Dewitte, à la Blanche Porte, avait été chargé par un voisin d'aller chercher de l'exvalit de bière, chez M. Dujardin, pharmacien, rue de Paris.

En sortant de la pharmacie, l'enfant tombe à la renversant de trottoir, la bouteille qu'il portait se brise et les éclats le blessèrent horriblement sur tout le côté gauche du visage.

M. Dujardin donna quelques soins à l'enfant, mais il dut le faire transporter à son domicile pour les panser et le faire transporter le petit blessé à l'Hôtel Dieu.

L'état du petit Vanstenkiste. — Le petite victime de l'accident survenu lundi à la tainturerie de M. Rousseau et Cie, rue Verte, est en état d'être plus alarmant.

Hier après-midi on n'avait pas espoir de voir le pauvre enfant passer la nuit.

***

Mariage ! — Ce cri a retenti bien des fois dans la journée d'hier rue de la Cloche.

Les habitants de ce quartier ont organisé une foule de « figolades » plus ou moins pittoresques à l'occasion de l'union de deux sympathiques.

L'épouse, née Julie Delannoy, est âgée de 70 ans, elle a fait longtemps le commerce de charbon, et a amassé des rentes.

Veuve pour la troisième fois elle convolait hier en quatrièmes noces.

L'heureux mari est M. Pierre Honflain du Blanc-Four, il est âgé de 70 ans.

Les voisins avaient arboré leur drapeau ; une fausse-porte avec inscription : « Bonne nuit aux jeunes mariés » avait été dressée. Sur la porte du domicile de la mariée des pancartes avaient été appliquées. On lisait entr'autres : « Je suis née pour être aimée ; je le serai jusqu'à ma mort ».

Pendant que les nouveaux époux se divertissaient au Blanc-Four les voisins préparaient pour le soir une réception de feu, feu d'artifice, bal au son d'instruments les plus discordants, un véritable charivari quoi !

Mais dame police supposa que les choses auraient pu aller très loin et même n'être pas du goût des époux. Aussi envoya-t-elle vers 6 heures plusieurs agents, chargés de refroidir le zèle des habitants.

Une foule considérable stationna n'amoinsmoins, rue de la cloche et le cri de : mariage! mariage ! ne cessait de retentir.

A la justice de paix. — Ce n'est pas seulement à la simple police de tribunaux que pour l'occasion de se dilater quelque peu la rate ; il se présente aussi « au civil » des causes assez récréatives. Il en est une qui, jugée jugée une, à l'audience du 31 octobre, tenue par M. Brocart, laquelle ainsi qu'on va en juger, ne manque pas d'une certaine saveur.

L'affaire se passe entre flamands habitant Marcq-en-Barœul, dont quelques-uns savent à peine barguiner quelques bribes de français.

Parties et témoins sont au nombre d'une dizaine, et la demanderesse de plus amende au femme et toute sa marmaille, l'enfant que la mère a dans ses bras fait un vacarme du diable ; on a beau le bercer, rien n'y fait. Alors l'huissier audiencier, qui paraît aimer beaucoup les enfants, et qui, dans tous les cas, s'entend fort bien à les amuser, nous vient prêter de la main et, en un rien de temps, a mis la marmot de bonne humeur. Enfin on parvient à s'entendre.

Voici les faits : une femme R..., avait mis 60 francs dans une vieille gamelle, qu'elle avait ensuite soigneusement cachée dans un « dépense ». Quand elle alla pour puiser son magot.... pl. a d'argent ; il ne restait que la gamelle !

Qu'a-t-elle pu faire de pareille somme avait six beaux *lapins pris d'être mis en gibelotte*, et voilà qu'un beau matin elle trouva dans son clapier six rougeurs exactement de même robe ; mais malingres, chétifs, anémiques.

Bien sûr, on l'avait volée, on lui avait jeté un sort ! Et elle porta ses soupçons sur un sieur D., son voisin. Pour être bien certaine de son affaire, elle alla consulter une vieille femme, qui passe un peu pour sorcière, et qui, à l'aide de pratiques superstitieuses, a le don de lire dans le passé, le présent et l'avenir. On est insistéi recours au grand jeu, et voici en quoi il consiste.

On attachemit à un fil une clef que Mme R. *tiendrait suspendue* au-dessus de la sorcière *lirait* posément et à haute voix, l'évangile de Saint-Jean ; si à certains passages la clef bondissait, plus de doute ! c'est que D., était bien le coupable. Et la clef ne tourna pas une main deux fois. Aussitôt les langues des voisines, des commères et surtout des « bureaux » d'aller leur train

D., ne fit ni une ni deux. Il attaqua la bonne femme en diffamation. A la première audience il fut décidé que chacun produirait ses témoins. C'est ainsi qu'on a eu-nuit samedi dernier certainds mais pas toujours quelques plaisantes voisins qui avaient seulement entendu dire par les « bureaux » que Mme R.... avait été volée par D.

Enfin, après de longs débats, pendant lesquels la femme de D... ne cessa de mencer du poing l'adversaire de son mari, il allait y avoir la publication du jugement est déjà une demi réparation; Non, juge de paix, condamnons la femme R... à 15 francs et aux frais.

Personne n'a rien compris et tout le monde reste dans la salle, pendant plus d'une demi-heure, pour tout que les auditeurs se sont successivement ne sont que la continuation de l'affaire R...!

***

Mouveaux. — Mardi matin, vers dix heures, le garde champêtre Galloix aperçut un individu ayant pénétré dans la mine qui existe à la porte de M. Honzet, rentier, pour demander l'aumône. En apercevant le garde, cet individu prit la fuite ; il fut rejoint, c'est un nommé Jules Montagne, 54 ans, fileur, demeurant à Roubaix, rue Saint-Amand. Il a déclaré qu'il était sans ouvrage depuis trois mois. Fouillé il était trouvé nanti de deux porte-monnaies contenant ensemble 44 fr. 13. Il prétend que s'il sonnait chez M. Houzet c'était uniquement pour demander du feu. Le garde a amené son prisonnier à la gendarmerie de Tourcoing.

L'affaire de mœurs de Bondues. — Les trois individus mis en état d'arrestation sous l'inculpation de viol et tentative de viol, commis à Bondues sur la personne de Mme Jacoby, seront transférés aujourd'hui à Lille. L'un des inculpés a reçu hier la visite de sa femme qui lui a apporté des nourritures.

LES AFFAIRES D'HALLUIN.

On a encore présent à la mémoire les incidents qui marquèrent le jour de la Fête Nationale d'Halluin.

L'épilogue de cette affaire aura lieu en audience spéciale du tribunal de simple police de Tourcoing, le lundi 7 décembre. Il y a 43 inculpés et plusieurs d'entre eux ont intenté à ce que des témoins à décharge soient cités par les prévenus.

Lys-lez-Lannoy. — Voici le discours prononcé par M. Paul Legrand, à la dernière fête au profit des pauvres, qui a eu lieu dans notre commune.

C'est Mr Bouteny, maire, président d'honneur du comité d'organisation, qui devait prononcer le discours, mais, ayant pu mouvoir il en a été empêché par une circonstance fortuite.

Discours de M. Paul Legrand

Messieurs,

Je suis heureux d'être appelé par suite de l'absence du président, à l'honneur qui m'est échu de présider cette petite fête intime.

En prenant la parole, je saisis avec empressement l'occasion de vous entretenir un instant de cette belle fête de bienfaisance du 30 août, fête qui se par un temps magnifique, le soleil se mettant de la partie et nous donnant ses rayons généreux nous attirant une foule énorme pour venir entendre les nombreuses sociétés de musiques et chorales qui ont bien voulu nous prêter leur concours en cours et y admirer les exercices des sociétés de gymnastique : Notre Jeune France.

Enfin nous avons pu, comme nous sous tous les rapports, qui aurait supposé que dans une petite localité comme la nôtre, l'on eût trouvé cet élan de générosité, de charité, de fraternité, c'est cet bel exemple qui aura son écho : aussi, messieurs, au nom des pauvres reconnaissants et du comité organisateur de la fête, je remercie du 30 août, je viens vous remercier de votre bienveillant concours où vous avez tous fait preuve d'un dévouement exemplaire.

Le résultat de la fête, dit en grande partie à votre collaboration, et je vous en remercie, vous pouvez le remplir, celui de remercier collectivement tous ceux qui ont concouru à cette œuvre, mais un particulier notre chère et vénérée Mère Supérieure. Nous l'avons vu à l'œuvre et nous avons pu admirer son dévouement, pour les tentatives si souvent répétées, il a satisfaire bien des cœurs en leur répétant la phrase sacramentelle : *Pour les pauvres*, mais, ce qui lui a fait plaisir, c'est de nous faire ne pas en souffrir, l'on est heureux de rencontrer un cœur dévoué comme le sien et ce dans la ville de Lannoy.

Humanité, une des plus belles gloires de notre pays. Humanité qui fit toujours notre cri de ralliement lorsqu'il s'agit de secourir les malheureux, afin d'adoucir leurs peines en leur donnant un peu de superflu qui leur manque, afin de leur faire qui ramène un rayon de joie dans les maisons de ces pauvres désherités.

Vous avez tous eu un peu de sécrétité chez les nôtres, voilà, cher ami, la récompense de votre dévouement.

Avant de nous séparer, messieurs, je tiens au nom du comité et à l'unanimité de ses membres, rendre un hommage particulier à M. Paul Legrand Lorcy, qui par son ardeur à rendre le bien, a obtenu la première place dans ce tournoi pacifique, désireux de lui prouver notre reconnaissance et notre sincère amitié, nous avons décidé de lui offrir une médaille d'argent, où sur une des faces est gravé : Humanité, bienfaisance, reconnaissance, et sur l'autre la nom de « Lucrèce, année 1891.

Daignez donc, cher ami, accepter ce modeste souvenir ainsi que l'accolade de tous ceux qui nous entourent.

Honneur au lauréat !
Vive Fleurmond Lorcy !

Hem. — *Un incendie.* — Un incendie s'est déclaré au hameau des Trois-Baudets, mardi vers dix heures du matin, dans une maison appartenant au Spillers, journalier.

Les voisins ont apporté immédiatement leur concours, mais la maison couverte en chaume a été complétement brûlée.

La maison appartenait aux hospices de Roubaix ; les dégâts sont évalués à 3,000 fr. couverts par une assurance.

LILLE

Coups de couteau à Saint-Maurice. — Plusieurs de nos confrères ont annoncé qu'une rixe assez grave aurait eu pour théâtre mardi l'estaminet du *Jardin botanique*, avenue de la Madeleine, à Saint-Maurice. Un individu, qui y fréquente en était divrsear aurait frappé avec un couteau une femme qui prenait un verre de bière dans la maison.

Voici exactement ce qui s'est passé : mardi vers 4 heures du soir, Mme B..., marchande de couronnes, revenant du cimetière de l'Est, était entrée, accompagnée de deux personnes, dans l'estaminet du *Jardin botanique*, où se trouvait déjà M. D..., marchand de chiffons à la Madeleine.

Bientôt une discussion, provoquée, dit-on, par Mme B..., éclata entre cette dernière et M. D..., et le cabaretier, voulant éviter le bruit, mit tout le monde dehors.

La scène se reproduisit dans la rue et tout-à-coup M. D... se vit assailli et frappé par Mme B... Il voulut se défendre et frappa à son tour, mais avec sa pipe et non avec un couteau.

Mme B... rentra aussitôt dans l'estaminet en *s'écriant qu'elle était remplie de sang.*

Voici les faits : une femme R.... avait mis 60 francs dans une vieille gamelle, qu'elle avait ensuite soigneusement cachée dans un « dépense ». Quand elle alla pour puiser son magot.... pl. a d'argent ; il ne restait que la gamelle !

Qu'a-t-elle pu faire de pareille somme avait six beaux *lapins pris d'être mis en gibelotte*, et voilà qu'un beau matin elle trouva dans son clapier six rougeurs exactement de même robe ; mais malingres, chétifs, anémiques.

Bien sûr, on l'avait volée, on lui avait jeté un sort ! Et elle porta ses soupçons sur un sieur D., son voisin. Pour être bien certaine de son affaire, elle alla consulter une vieille femme, qui passe un peu pour sorcière, et qui, à l'aide de pratiques superstitieuses, a le don de lire dans le passé, le présent et l'avenir. On est insistéi recours au grand jeu, et voici en quoi il consiste.

On attachemit à un fil une clef que Mme R. *tiendrait suspendue* au-dessus de la sorcière *lirait* posément et à haute voix, l'évangile de Saint-Jean ; si à certains passages la clef bondissait, plus de doute ! c'est que D., était bien le coupable. Et la clef ne tourna pas une main deux fois. Aussitôt les langues des voisines, des commères et surtout des « bureaux » d'aller leur train

D., ne fit ni une ni deux. Il attaqua la bonne femme en diffamation. A la première audience il fut décidé que chacun produirait ses témoins. C'est ainsi qu'on a eu-nuit samedi dernier certainds mais pas toujours quelques plaisantes voisins qui avaient seulement entendu dire par les « bureaux » que Mme D... avait été volée par D.

Enfin, après de longs débats, pendant lesquels la femme de D... ne cessa de mencer du poing l'adversaire de son mari, il allait y avoir la publication du jugement est déjà une demi réparation; Non, juge de paix, condamnons la femme R... à 15 francs et aux frais.

Personne n'a rien compris et tout le monde reste dans la salle, pendant plus d'une demi-heure, pour tout que les auditeurs se sont successivement ne sont que la continuation de l'affaire R...!

DOUAI

Accident mortel à Monchecourt

La femme d'un cultivateur de Monchecourt, près Douai, M. Benjamin Régnier, 73 ans, voyant que son mari ne rentrait pas des champs où il travaillait, se mit à sa recherche avec M. Jules Poulain, ouvrier mineur. Elle le trouva étendu, sans vie, entre les brancards de sa voiture.

On suppose qu'un brancard lui sera tombé sur la tête et l'aura tué au moment où il visitait atteler son cheval à la voiture.

VALENCIENNES

Arrestations. — La police a arrêté pour infraction à un arrêté d'expulsion : Charles Abrassart, 48 ans, pédicure, expulsé il y a peu de temps pour vente illégale de produits pharmaceutiques.

— Une autre arrestation a été le Cannoisnère, Marie Hulshagen, belge d'origine a été arrêté pour vol d'une somme de 25 francs au préjudice du chanoine demeurant à Vieux-Condé.

Marie Hulshagen qu'a avoué, a été écrouée.

AVESNES

Floyon. — M. Stocquelet, marchand de pommes a été atteint subitement d'un accès d'aliénation mentale. Il a été conduit dans une maison par le gardé champêtre Avesnes.

Hautmont. — Avant-hier, vers 8 heures du soir M. Lacomblez, 70 ans, s'en retournait chez lui à Hautmont après avoir touché sa pain à l'usine St-Marcel.

A peine était-il sorti d'Hautmont que des malfaiteurs lui assaillirent des pierres à la tête et l'avaient assommé sans l'intervention de plusieurs personnes qui sont accourues à son appel. On a été obligé de le reconduire chez lui ; il a de sérieuses blessures.

Une enquête est ouverte par la gendarmerie.

Ferrière-la-Grande. — Lundi, M. Brunière se rendait au cabaret Haussière, pour réclamer à ce dernier le montant d'une fourniture de lessives s'élevant à 2 fr. 60. Une querelle s'élève entre eux à ce sujet, si bien que Brunière fut mis à la porte de l'estaminet. Il fut bientôt rejoint par le fils Heusière et par le père qui lui donna un si violent coup de poing sur la figure qu'il tomba sans connaissance. Puis le fils Haussière jugeant que ce n'était pas encore assez revint sur M. Brunière et lui donna encore des coups de poing. Plainte a été portée contre les agresseurs.

DUNKERQUE

Audacieux vol de blé. — Hier soir, le contre-maître de la maison de camionnage J... et Cie, a remarqué un individu qui, vers cet moment où ils entraient à l'écurie avec une balle de blé, pesant 120 kilogr.

Aussitôt saisi, pris, ces trois individus, lancèrent la balle de blé dans le canal de Furnes ; mais le contre-maître s'empressa de dénoncer les coupables qui sont les nommés : 1° Jules Vanhaute, âgé de 18 ans ; Félix R., âgé de 32 ans et Charles S..., âgé de 21 ans. La patron de la maison de camionnage congédia ces trois voleurs qui furent arrêtés par la police. Ils ont été remis à disposition du parquet ; l'enveloppe en toile porte les mots : « Société Dunkerquoise » et était marquée des lettres PP. Plus de 100 kilos de blé ont été enlevés du quai de la darse 3 du bassin de Freycinet.

Accident. — Hier matin le sieur Noyez, âgé de 70 ans, balayeur de rues, a été atteint d'une chute au bord d'une trottoir de la rue des Capucins et s'est grièvement blessé à la tête.

Noyez a reçu les premiers soins à la pharmacie Lefebvre et il a été ensuite reconduit à Coudekerque-Branche.

Tentative de suicide. — Nous avons relaté hier la tentative de suicide d'une jeune fille qui s'est jetée dans le canal de l'Ile Jeanty.

Nous apprenons que cette malheureuse a été sauvée par MM. Lecoster père et fils.

Chute. — Une vieille femme âgée de 87 ans, Mme Charbonit, rue St-Bernard, 1, en passant hier sur la place de la République, a fait un faux-pas sur la trottoir en face de l'estaminet Vanhaeten en voulant se garer d'une voiture. Cette pauvre dame est tombée si malheureusement qu'elle s'est fait une assez grave blessure à l'œil droit.

Des soins lui furent donnés sanaitôt.

Bélandre coulée. — Une voie d'eau s'est déclarée, hier matin, vers 10 heures, à bord de « Pélémiral », bélandre amarrée près de l'écluse de Fédy. Plusieurs pompes à main ont été mises en mouvement par les bâtiliers voisins et, 1 h. après on a réussi à assèpter provisoirement l'ouverture. Cette pelle, chée était chargée de fuls de mélasse.

*Chroni